

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-39

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES COMMUNES D'ANGEVILLE, CAZES MONDENARD, DUNES, FAUROUX, GENEBRIERES, MONTECH, MONTGAILLARD et TREJOULS

—

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) ANGEVILLE Assainissement pluvial route des Jauberts	165	28 288 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
2) CAZES MONDENARD Création d'un réseau pluvial rue de l'abattoir <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07.	1 315	20 652 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
3) DUNES Aménagement du piéton- nier de Page, réfection de l'éclairage public et mise en place de l'éclairage public sur la VC du Grangé <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.12.06.	854	51 601 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
4) FAUROUX Travaux d'assainissement pluvial dans le village <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15.12.06.	218	3 788 €	3 788 €	54 %	<u>2 045 €</u>
5) GENE BRIERES Réfection de la cour de l'école	379	10 853 €	10 853 €	31,20 %	<u>3 386 €</u>
6) MONTECH Extension du réseau pluvial secteur vieux cimetière <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.09.06.	3 122	24 324	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
7) MONTECH Réalisation d'un parvis d'entrée au 2ème groupe scolaire <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07.	3 122	37 976	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
8) MONTGAILLARD Aménagement des abords de la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.12.06.	86	6 704	6 704	54 %	<u>3 620 €</u>
9) TREJOULS Construction d'un monu- ment aux morts	245	7 219	7 219	54 %	<u>3 898 €</u>

TOTAL.....33 469 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007	500 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	37 867 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	33 469 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	71 336 €
Disponible	428 664 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-39

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**
COMMUNES D'ANGEVILLE, CAZES MONDENARD, DUNES, FAUROUX,
GENEBRIERES, MONTECH, MONTGAILLARD et TREJOULS

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 33 469 €:

** demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) ANGEVILLE Assainissement pluvial route des Jauberts	165	28 288 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
2) CAZES MONDENARD Création d'un réseau pluvial rue de l'abattoir	1 315	20 652 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>

Observation : Préfinancement accordé le 10.01.07.

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
3) DUNES Aménagement du piéton-nier de Page, réfection de l'éclairage public et mise en place de l'éclairage public sur la VC du Grangé <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.12.06.	854	51 601 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
4) FAUROUX Travaux d'assainissement pluvial dans le village <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15.12.06.	218	3 788 €	3 788 €	54 %	<u>2 045 €</u>
5) GENE BRIERES Réfection de la cour de l'école	379	10 853 €	10 853 €	31,20 %	<u>3 386 €</u>
6) MONTECH Extension du réseau pluvial secteur vieux cimetière <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.09.06.	3 122	24 324	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
7) MONTECH Réalisation d'un parvis d'entrée au 2ème groupe scolaire <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07.	3 122	37 976	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
8) MONTGAILLARD Aménagement des abords de la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.12.06.	86	6 704	6 704	54 %	<u>3 620 €</u>
9) TREJOULS Construction d'un monu- ment aux morts	245	7 219	7 219	54 %	<u>3 898 €</u>

TOTAL.....33 469 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,